

DEPARTEMENT

Séance du 30 juin 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le trente juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles.

**Qui ont pris part
à la délibération :** 8

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
20 juin 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Approbation du Plan communal de sauvegarde

Monsieur le maire précise que l'article L.125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information préventive sur les risques majeurs et que dans ce contexte, il lui appartient de prévoir d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

À cet effet, Monsieur le maire présente au conseil municipal le Plan communal de sauvegarde (PCS) consultable à la mairie par toute personne qui en fera la demande. Pour sa bonne application, il pourra faire l'objet de mises à jour dès que cela s'avèrera nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2 et L.562-1 et suivants,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,

Oùï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Plan communal de sauvegarde ci-annexé.

Vote : Pour – 8 voix

Contre – 0 voix

Abstention – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations

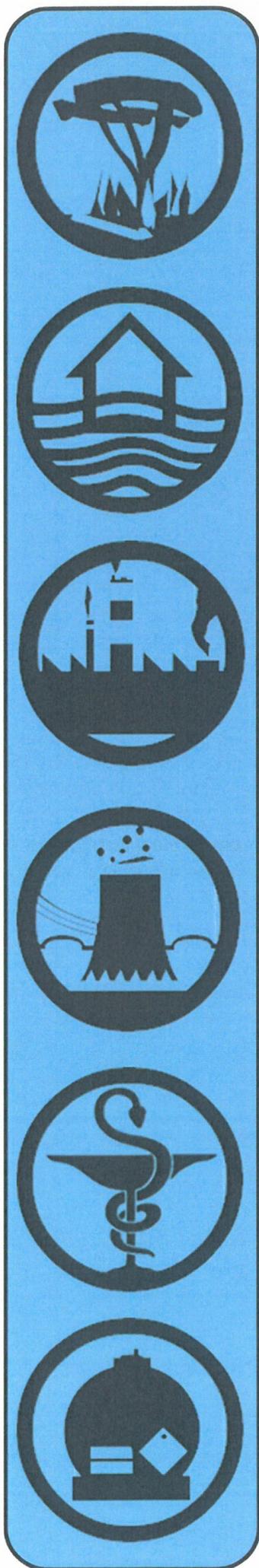
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 32

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250630-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025



Mas Blanc

des Alpilles



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Adresse : Place Pierre Limberton – 13103 Mas Blanc des Alpilles

Téléphone : 04 90 49 07 98 / E-mail : mairie.mba@orange.fr

Site internet : <https://masblancdesalpilles.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/mairie.mba>

Accusé de réception en préfecture
0131241800579-20250630-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	4
1.	Arrêté municipal.....	4
2.	Enregistrement des modifications du Plan Communal de Sauvegarde ..	5
3.	Exercices.....	6
4.	Sigles et abréviations	7
II.	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	8
1.	Schéma d’alerte communal	8
2.	Poste de Commandement Communal (PCC)	9
3.	Missions du DOS, RAC, Coordinateur du PCS et des cellules.....	10
	• Récapitulatif des missions principales des cellules du PCC	10
4.	Localisation et équipement du Poste de Commandement Communal. 11	
	• Localisation du Poste de Commandement Communal (PCC).....	11
	• Équipement du Poste de Commandement Communal (PCC).....	11
III.	MOYENS MOBILISABLES	12
1.	Recensement du matériel	12-13
2.	Recensement des véhicules mobilisables	13
3.	Recensement des personnes à contacter en cas d’urgence	13
4.	Recensement des lieux d’accueil et/ou d’hébergement	14
5.	Recensement des entreprises et associations	15
6.	Recensement des personnes ressources mobilisables	15
7.	Recensement des partenaires ressources mobilisables	15
IV.	ANNUAIRE DE CRISE	16
1.	Enjeux communaux.....	16
	• Les Établissements Recevant du Public (ERP)	16
	• Les grandes manifestations	16
	• Les personnes vulnérables.....	16
2.	Annuaire communal.....	17
	• Le conseil municipal	17
	• Le personnel de la mairie	17
	• Annuaire de crise	18
V.	CARTOGRAPHIE DES RISQUES	19-20

VI. ANNEXES.....	21
• Annexe 1 : Le tableau des personnes vulnérables	21-23
• Annexe 2 : Le tableau du personnel de la mairie	24
• Annexe 3 : Le tableau du conseil municipal	25
• Annexe 4 : Diagnostic des risques (FICHE SCÉNARIO PAR CELLULE)	26
○ Risque feu de forêt	26-28
○ Risque inondation, ruissellement et débordement.....	29-31
○ Risque canicule	32-34
○ Risque rupture de barrage	35-37
○ Risque tempête.....	38-40
○ Risque neige / verglas.....	41-43
○ Risque Transport des Matières Dangereuses (TMD)	44-46
○ Risque industriel.....	47-49
○ Risque sanitaire	50-52
○ Multi- risques.....	53-55
○ Attentat.....	56-58

- **Annexe 5 : Fiches supports Actions (FA-XX) 59**
 - **FA-01 - Alerte à la population 59**
 - **FA-02 - Organisation d'une évacuation..... 60**
 - **FA-03 - Ouverture d'un Centre d'Accueil de Regroupement (CARE) 61**
 - **FA-04 - Procédure de gestion des appels 62**
 - **FA-05 - Activation-désactivation de la cellule de crise..... 63**
 - **FA-06 - Arrêté de réquisition..... 64**
 - **FA-07 - Arrêté d'interdiction de circuler sur la voie communale 65**
 - **FA-08 - Fiche d'émargement des membres du PCC 66**
 - **FA-09 - Point de situation 67**
 - **FA-10 - Fiche compte rendu d'intervention 68**
 - **FA-11 - Plan Particulier de Mise en Sureté – ÉCOLE ET MATERNELLE .. 69-70**
 - **FA-12 - Main courante 71**
 - **FA-13 - Recensement des bénévoles..... 72**
 - **FA-14 - Gestion des bénévoles 73**
 - **FA -15 - Recensement des populations au Centre d'Accueil de Regroupement.. 74**
 - **FA-16 - Messages types d'information et d'alerte des populations..... 75-77**
 - **FA-17 - Suivi des vigilances météorologiques..... 78**
 - **FA-18 - Suivi des prévisions et/ou de l'évolution de la crue sur Vigicrue..... 79**
 - **FA-19 - Fiche d'appel téléphonique – risque canicule..... 80**
 - **FA-20 - Plan canicule..... 81**
 - **FA-21 - Seuil d'alerte risque sismique et Transport de Matière Dangereuse..... 82**
 - **FA-22 - Seuil d'alerte risque feu de forêt 83**
 - **FA-23 - Seuil d'alerte risque d'inondation, tempête et vent fort..... 84**
 - **FA-24 - Seuil d'alerte risque neige/verglas, canicule/fortes chaleurs, grand froid 85**
 - **FA-25 - Gestion d'un évènement de Transport de Matières Dangereuses 86-88**
 - **FA-26 - Gestion des médias 89**
 - **FA-27 - Gestion du réseau fluvial 90**
 - **FA-28 - Gestion de crise liée à l'Adduction en Eau Potable (AEP) 91**
 - **FA-29 - Arrêté municipaux types..... 92**
 - **FA-30 - Support de procédure 93**
 - **FA-31 - Point de situation du PCS 94**
 - **FA-32 - Diffusion de l'alerte 95**
 - **FA-33 - Mise en place du Poste de Commandement Communal 96**
 - **FA-34 – Protocole du réseau hydraulique 97-98**

Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le Maire de Mas Blanc des Alpilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-2 et L2214-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de l'environnement, et notamment son article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

VU la Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU la loi n°2004-811 modifiée du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

VU le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant les modalités d'élaboration de ce plan ;

CONSIDÉRANT que la commune de Mas Blanc des Alpilles est exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Mas Blanc des Alpilles est approuvé à la date du 30 juin 2025. Il est applicable à partir de cette date.

Article 2 : Ce plan est consultable à la mairie par toute personne qui en fera la demande.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Le Maire de la commune de Mas Blanc des Alpilles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région PACA, Préfet des Bouches-du-Rhône,
- Madame ou Monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement d'Arles,
- Monsieur le chef du SIRACEDPC,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou Monsieur le Commandant du Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des DDTM, DDPP, DDCS,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Saint Étienne du Grès

Fait à Mas Blanc des Alpilles,

Le 02/07/2025

Monsieur Laurent GESLIN,
Maire de Mas Blanc des Alpilles

2025.57

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250630-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Date de validation : 30/06/2025



4. Sigles et abréviations

ACF	Association Culturelle et Festive
AEP	Adduction en Eau Potable
APIC	Avertissement Pluies Intense à l'échelle des Communes
ARS	Agence Régionale de Santé
ASA	Association Syndicale Autorisée
CARE	Cellule d'Accueil et de Regroupement
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCFF	Comité Communal des Feux de Forêt
CCVBA	Communauté des Communes de la Vallée des Baux- Alpilles
CIS	Centre d'incendie et de Secours
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS	Commandant des Opérations de Secours
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DGS	Directeur Général des Services
ERP	Établissement Recevant du Public
PCC	Poste de Commandement Communal
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté (établissements Education Nationale)
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRIF	Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRMT	Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
RAC	Responsable des Actions Communales
RCSC	Réserve Communal de Sécurité Civile
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SDIS	Service Départemental Incendie et de Secours
SICAS	Syndicat Intercommunale du Canal des Alpes Septentrionales
SIRACEDPC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (Préfecture)
SIVVB	Syndicat du Vigueirat et de la Vallée des Baux
SPC	Service de Prévision des Crues
TMD	Transport de Matières Dangereuses

II. ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

1. Schéma d'alerte communal

VECTEURS D'ALERTE

Témoin d'un événement

Sapeurs-pompiers

Police /Gendarmerie

INFORME - PRÉVIENT - SIGNALE



INFORME

MAIRE OU ÉLU présent

Sur Alerte d'un événement inopiné ou dans le cadre de la vigilance

Alerter la Sous-Préfecture

Évaluation de la situation et de la nécessité de déclencher le Plan Communal Sauvegarde (PCS)

Si décision de déclenchement du PCS, demande de lancer l'alerte des populations

MOBILISE - CONTACTE

**Membre du Poste Commandement
Communal (PCC)**

**MISE EN PLACE ET ARMEMENT
DU Poste Commandement
Communal (PCC)**

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250630-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025

2. Poste de Commandement Communal (PCC)

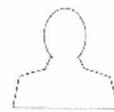
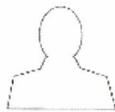
DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS) ET/OU RESPONSABLES DES MESURES DE SAUVEGARDE LORSQUE LE PREFET EST DOS

- Estime l'importance de la crise
- Se rend sur place
- Informe la Sous-Préfecture
- Active le plan communal de sauvegarde (PCS)
- Prends les premières mesures d'urgence
- Reste en liaison permanente avec la mairie/préfecture
- Valide les décisions techniques proposées par la cellule



MAIRE

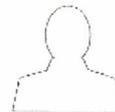
POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL ÉLUS ET AUTRES PERSONNES DESIGNÉES



- Veille à la bonne exécution des décisions du DOS
- Se rend en mairie
- Appelle les services de secours : sapeurs-pompiers, gendarmerie, préfecture...
- Rédige les arrêtés municipaux

- Assure le bon fonctionnement des cellules
- Récupère les informations des cellules pour les remonter au DOS
- Tiens la main courante
- Assure le secrétariat de crise

CELLULE OPERATIONNELLE ÉLUS ET AUTRES PERSONNES DESIGNÉES



- Information
- Hébergement
- Alimentation
- Aide et réconfort aux sinistrés

- Mise à disposition des équipements et ravitaillements
- Se rend sur les lieux
- Met en œuvre les premières mesures d'urgence
- Reste auprès des sapeurs-pompiers
- Travaux de remise en état

3. Missions du DOS, RAC, Coordinateur du PCS et des cellules

- **RÉCAPITULATIF DES MISSIONS PRINCIPALES DES CELLULES DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)**

CELLULE	RESPONSABLE	PRINCIPALES MISSIONS
Directeur des Opérations de Secours (DOS)	Le Maire	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilise le PCC - Active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - Dirige et coordonne les actions de tous les intervenants - Décide des orientations communales de gestion de crise et transmet les directives au(x) Élu(s) ou personne désignée
Poste de Commandement Communal (PCC)	Élu(s) ou personne désignée	<ul style="list-style-type: none"> - Assure le bon fonctionnement des cellules - Récupère les informations des cellules pour les remonter au DOS - Veille à la bonne exécution des actions communales décidées par le DOS - Assure la cohérence générale du dispositif
Cellule Secrétariat/Communication	Élu(s) ou personne désignée	<ul style="list-style-type: none"> - Active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sur ordre du Directeur des opérations de secours (DOS) - Assure la mise en place du Poste de Commandement Communal (PCC) - Prépare les arrêtés nécessaires - Tiens les mains courantes et le suivi des appels entrants - Assure l'accueil physique et téléphonique - Récupère et remonte les informations avérées à la cellule de crise - Assure la communication envers la population, les médias et les institutions
Cellule Logistique/Sécurité et Accueil/Hébergement	Élu(s) ou personne désignée	<ul style="list-style-type: none"> - Mets en œuvre les moyens communaux matériels et humains nécessaires - Assure le bon fonctionnement des réseaux et voiries prioritaires avec les partenaires nécessaires - Organise les interventions sur le domaine public - Installation techniquement et matériellement du Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) - Participe à l'alerte et à l'évacuation de la population - Sécurise les lieux - Fait remonter les informations de terrain au Poste de Commandement Communal (PCC)
Accueil/Hébergement	Élu(s) ou personne désignée	<ul style="list-style-type: none"> - Assure la mise en place du Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) et des différentes missions liées, notamment hébergement et ravitaillement - Tiens le registre des personnes sinistrées ou évacuées - Réceptionne et consigne les dons et donateurs (si conséquent) - Assure la prise en charge des personnes dites vulnérables - Assure le relogement des personnes sinistrées (listing des partenaires d'hébergements d'urgence)

4. Localisation et équipement du Poste de Commandement Communal (PCC)

- Localisation du Poste de Commandement Communal (PCC) :

Sur la commune, le Poste de Commandement Communal (PCC) à deux lieux de regroupement :

Lieu principal : Mairie de Mas Blanc des Alpilles	Adresse : Place Pierre Limberton, 13103 Mas Blanc des Alpilles Où : 1 ^{er} étage, Salle du conseil Téléphone : 04 90 49 07 98
Lieu de repli : Salle des associations	Adresse : Rue de la Bouvine, 13103 Mas Blanc des Alpilles

- Équipement du Poste de Commandement Communal (PCC) :

Le PCS est situé dans l'armoire du bureau des adjoints.

L'armoire est répartie en cinq étagères :

- Sur la 1^{ère} étagère on y retrouve :
 - Une caisse de réserve avec dedans,
 - Un classeur avec l'annuaire de crise et les fiches supports
 - Un classeur avec les Fiches Actions pour les fiches scénarios
 - Cinq cahiers de notes
 - Deux gilets jaunes
 - Une boîte avec stylos, surligneurs, crayons...
- Sur la 2^{ème}, étagère on y retrouve :
 - Un exemplaire du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - Une cartographie et un plan de la commune
 - Un module avec les différents arrêtés
 - Un module avec les fiches supports
 - Des bouteilles d'eau
 - Trois Multi- prises
 - Trois rallonges électriques
 - Une trousse de secours
- Sur la 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} étagère on y retrouve :
 - Une caisse avec dedans,
 - Un classeur avec l'annuaire de crise, les fiches supports et plan de la commune
 - Un classeur avec les fiches scénarios des différents risques sur la commune
 - Un classeur avec les Fiches Actions pour les fiches scénarios
 - Un cahier de notes
 - Deux gilets jaunes
 - Une boîte avec stylos, surligneurs, crayons...
- Mis à disposition dans le bureau du Directeur Général des Services (DGS)
 - Deux téléphones fixes pour le Poste de Commandement Communal (PCC) (Prévoir une ligne pour les appels entrants et une ligne pour les appels sortants)
 - Un téléphone mobile et, en cas de nécessité moyens alternatifs de communication
 - Un ordinateur et accès internet
 - Un Photocopieur

III. MOYENS MOBILISABLES

1. Recensement du matériel

Commune de Mas Blanc des Alpilles – Recensement du matériel		
Réfèrent : Élu référent service technique		
Désignation	Quantité	Lieux de stockage
Râteau	1	Service technique
Pelle à neige	1	Service technique
Pelle	1	Service technique
Fourche	1	Service technique
Pioche	1	Service technique
Bêche	1	Service technique
Balais	1	Service technique
Masse	1	Service technique
Grand sécateur	1	Service technique
Petit sécateur	1	Service technique
Cisaille	1	Service technique
Hachette	1	Service technique
Serpette	1	Service technique
Scie à bois	1	Service technique
Scie à métaux	1	Service technique
Racet	1	Service technique
Table de 3 mètres	10	Service technique
Tréteaux en fer	25	Service technique
Tondeuse autoportée ETESIA	1	Service technique
Tondeuse thermique STIHL	1	Service technique
Tronçonneuse STIHL	1	Service technique
Taille haie STIHL	1	Service technique
Souffleur thermique STIHL	1	Service technique
Souffleur électrique KARCHER	1	Service technique
Débroussailleuse ETESIA	1	Service technique
Bétonnière BRIGGS & STRATTON	1	Service technique
Épandeur	1	Service technique
Brouette	1	Service technique
Ponceuse	1	Service technique
Meuleuse	1	Service technique
Décapeur thermique	1	Service technique
Poste à souder 2150 NORDICA	1	Service technique
Perceuse BLACK&DECKER	1	Service technique
Visseuse BLACK&DECKER	1	Service technique
Scie circulaire	1	Service technique
Scie sauteuse	1	Service technique
KARCHER	1	Service technique
Détecteur de métaux	1	Service technique
Compresseur électrique	1	Service technique

Accusé de réception en préfecture
043-211300579-20250630-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025

Masque à oxygène	1	Service technique
Diable	1	Service technique
Assortiment de clé (plate, tube)		Service technique
Assortiment de pince		Service technique
Assortiment de tournevis		Service technique
Grande échelle	2	Service technique
Escabeau	2	Service technique
Élagueur	1	Service technique
Clé pour bouche à clé	1	Service technique

2. Recensement des véhicules mobilisables

Commune de Mas Blanc des Alpilles – Recensement des véhicules mobilisables					
Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Adresse de remisage	Nom du responsable ou chauffeur	Contact du responsable ou chauffeur
Citroën C3 - tourisme	EP-832-KG	5	PARKING - PLACE PIERRE LIMBERTON	Le Maire GESLIN LAURENT	06 42 62 71 90 PEREZ THIERRY
Peugeot boxer - Camion benne	DT-685-LR	3	LOCAL SERVICE TECHNIQUE - RUE DE LA BOUVINE	Le Maire GESLIN LAURENT	06 42 62 71 90 PEREZ THIERRY

3. Recensement des personnes à contacter en cas d'urgence

Commune de Mas Blanc des Alpilles – Recensement des personnes à contacter				
Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Mail
GESLIN	Laurent	Maire	06 63 35 80 46	laurent.patou.geslin@orange.fr
VILLERMY	Jean-Louis	1 ^{er} Adjoint	06 03 56 27 31	jean.louis.villermey@gmail.com
PEREZ	Thierry	DGS	06 63 83 80 00	thiper@hotmail.fr
GESLIN	Arnaud	Référent PCS	06 66 84 56 83	arnaud.geslinpro@gmail.com

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250630-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025

4. Recensement des lieux d'accueil et/ou d'hébergement

Commune de Mas Blanc des Alpilles - Recensement des lieux d'accueil et/ou d'hébergement				
Nom et type d'établissement	Adresse / lieu	Nom et contact du responsable	Surface ou capacité	Fonctions possibles
Hôtel Mistral	5 allée des cigales	04 90 49 02 28 04 90 49 01 56	18 chambres	Couchage
Salle des associations	21 rue de la bouvine	-	70 m ²	Accueil
Salles des fêtes	Rue de la bouvine		200m ²	Accueil
Maison Régionale de santé	6 rue de la sarriette			Accueil
Crèche Bio Loulou	8 rue des cyprès	06 66 30 75 92 crechebioloulou@gmail.com		Couchage
École Marie Mauron	Rue du Héron	04 90 49 01 57 ecole.mairie.masblanc@gmail.com		Couchage
Pizza Livio	5 allée lavande papillon	06 51 10 24 31		Restauration
Restaurant les lavandes		04 90 49 10 90 leslavandes.restaurant@wanadoo.fr		Restaurant
RISTORANTE MAMMIA MIA	6 impasse de L'épeautre	07 89 77 54 99		Restaurant

5. Recensement des entreprises et associations

Commune de Mas Blanc des Alpilles – Recensement des entreprises et associations				
Nom	Adresse	Courriel	Numéro de téléphone	Compétences particulières
A.J COIFFURE	8 rue de la bouvine	s.foures@sfr.fr	06 13 08 78 44	Coiffure
Laura Esthétique	9 rue de la bouvine	lauraesthetique06@gmail.com	04 90 98 04 49	Esthétique
Association culturelle et festive (ACF)		acf.mba@gmail.com		Association
Club bouliste		muriel.valent@hotmail.fr	06 62 22 24 54	Association
Club taurin		clubtaurincoleta@gmail.com		Association

6. Recensement des personnes ressources mobilisables

Commune de Mas Blanc des Alpilles – Recensement des personnes ressources mobilisables				
Nom	Adresse	Contact	Courriel	Compétences particulières
Camille Dupont		06 87 44 21 63	camilledupont.osteo@gmail.com	Ostéopathe
Gaël Maudoigt	6 rue de la sarriette	04 90 99 99 09	dr.maudoigt@gmail.com	Chirurgien-Dentiste
Emy Mohammed	6 rue de la sarriette	06 27 53 61 39	emy.mohammed@aol.fr	Orthophoniste
Martine Monbabut Rongy	6 rue de la sarriette	06 59 66 49 40	martine.rongy@orange.fr	Psychologue

7. Recensement des partenaires ressources mobilisables

Commune de Mas Blanc des Alpilles – Recensement des partenaires ressources mobilisables			
Nom	Adresse	Coordonnées	Compétences particulières
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES (SICAS)	Chemin du Pavillon 13103 Mas Blanc des Alpilles	04 90 92 25 76 (06 29 93 33 80)	Accueil et Poste de Commandement Communal (PCC)

IV. ANNUAIRE DE CRISE

1. Enjeux communaux

- Les Établissements Recevant du Public (ERP)

Nom	Adresse	Nom et contact du responsable	Effectif Maximum
Hôtel Mistral	5 allée des cigales	M. Craquelin Yann 04 90 49 02 28 04 90 49 01 56	31 personnes 03 personnels
Crèche Bio Loulou	8 rue des cyprès	Mme Vézinet Joëlle 06 66 30 75 92 crechebioloulou@gmail.com	10 enfants 04 personnels
École Marie Mauron	Rue du Héron	Mme Ristorcelli Cécile 04 90 49 01 57 ce.0130992h@ac-aix-marseille.fr	71 enfants 7 adultes
Cantine scolaire	Rue du Héron	Mairie de Mas Blanc des Alpilles	70 enfants 08 personnels
A-J coiffure	8 rue de la Bouvine	06 13 08 78 44 s.foures@sfr.fr	04 Personnes
Laura			04 Personnes
SICOT	9 allées des cigales		
Salle des associations	Rue de la bouvine	Mairie de Mas Blanc des Alpilles	30 personnes
Maison régionale de santé	6 rue de la sarriette	Mairie de Mas Blanc des Alpilles	
Salle des fêtes	Place Pierre Liberton	Mairie de Mas Blanc des Alpilles	220 personnes
Épicerie La Rode	7 place Pierre Limberton	Mme Hamaidia Smahane 07 86 61 53 34	54 personnes 02 personnels
Restaurant les lavandes	10 allée lavande papillon	Mme Pasquini Isabelle 04 90 49 10 90 leslavandes.restaurant@wanadoo.fr	50 personnes
RISTORANTE MAMMIA MIA	6 impasse de L'épeautre	07 89 77 54 99	50 personnes
Mairie	Place Pierre Limberton	04 90 49 07 98	65 personnes 06 personnels

- Les grandes manifestations :

NOM	PÉRIODE DE L'ANNÉE	CONTACT
Fête de la Saint Lambert	Fin Août	Association Culturelle et festive (ACF)

- Les personnes vulnérables :

Le tableau des personnes vulnérables n'est consultable que pour les membres du Poste de Commandement Communal (PCC) pour le respect des règles du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250630-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025

2. Annuaire communal

- **Le conseil municipal**

Le tableau du conseil municipal n'est consultable que pour les membres du Poste de Commandement Communal (PCC) pour le respect des règles du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

- **Le personnel de la mairie**

Le tableau du personnel de la mairie n'est consultable que pour les membres du Poste de Commandement Communal (PCC) pour le respect des règles du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

- Annuaire d'urgence

Annuaire d'urgence

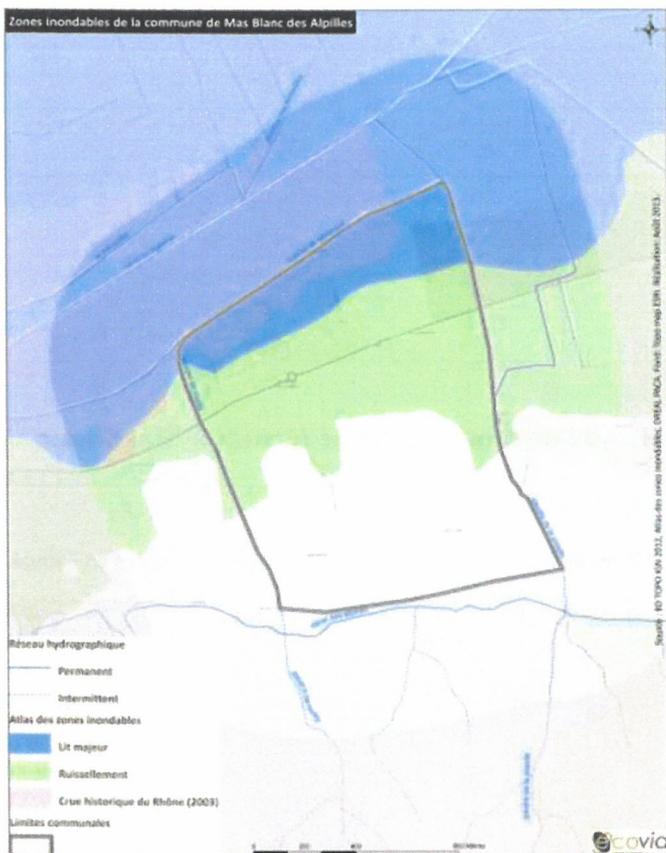
PRÉFECTURE des Bouches-du-Rhône	
SIRACEDPC Service Interministériel Régional des affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile	04 84 35 40 00 7 jours / 7 prf-siracedpc@bouche-du-rhone.gouv.fr
SOUS PRÉFECTURE ARLES	
Interlocutrice Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : QUAIX RAVIOL Caroline	04 90 52 55 03 / 06 33 21 30 66 caroline.quaix.raviol@bouche-du-rhone.gouv.fr
POMPIERS	
Centre d'Incendie et de Secours Place Général de Gaulle 13210 Saint Rémy de Provence	04 90 92 00 18
Chef du Centre : Capitaine FONTAINE Arnaud (06 32 78 01 30) Assistant : Adjudant-chef NOIZET Christophe (06 32 78 02 63/04 90 92 63 87)	
SECOURS	
SAMU OU SMUR POMPIERS	15 OU 112 18 OU 112
GENDARMERIE	
Brigade de gendarmerie Saint-Rémy de Provence Avenue Maréchal Koenig 13210 Saint Rémy de Provence	04 90 92 00 47 OU 17
LIEUTENANT LHUILLIER Jean- Philippe (07 88 18 54 57)	
CCFF (Comité Communal Feux de Forêts)	
	04 32 60 11 81
Chef d'équipe Saint Rémy de Provence : GIOVANNETTI Richard (06 73 50 12 07) Responsables communication et coordination : RUBIO Jean- Louis (07 45 01 05 81) WESCHLER Vivian (06 14 20 76 73)	
Direction de la Forêt et des Espace Naturels – Service Forestiers Sapeurs	
Unité Saint Rémy de Provence Chef d'Unité : JAUFFRET Pascal	04 13 31 50 90 06 22 07 86 37
INTERCOMMUNALITE	
Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA)	04 90 54 54 20
Directrice Générale des Services (DGS) : BRIAND Karine (06 27 86 86 46)	
RÉSEAUX	
ENEDIS (dépannage)	08 11 01 02 12 (CODE INSEE 13057)
GRDF (dépannage)	08 00 47 33 33
XP Fibre	
RÉSEAU HYDRAULIQUE	
Régie de l'eau et de l'assainissement CCVBA Zone de la Massane 13210 Saint Rémy de Provence	04 90 54 54 20 Astreinte 24h/24 et 7j/7 : 06 75 38 40 60
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES (SICAS) Chemin du Pavillon 13103 Mas Blanc des Alpilles	04 90 92 25 76 (06 29 93 33 80)
Association Syndicale Autorisée (ASA) du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SIVVB)	Nicolas HORNÝ 07 63 05 13 13
DÉBOUCHAGE DES EAUX PLUVIALES	
SAS MAURIN assainissement Vidange, débouchage, curage	04 90 31 24 80
MAIRES AUTRES COMMUNES	
Mairie Saint Rémy de Provence	04 90 92 08 10
Mairie Saint Étienne du Grès	04 90 49 16 46

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250630-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025 **18**

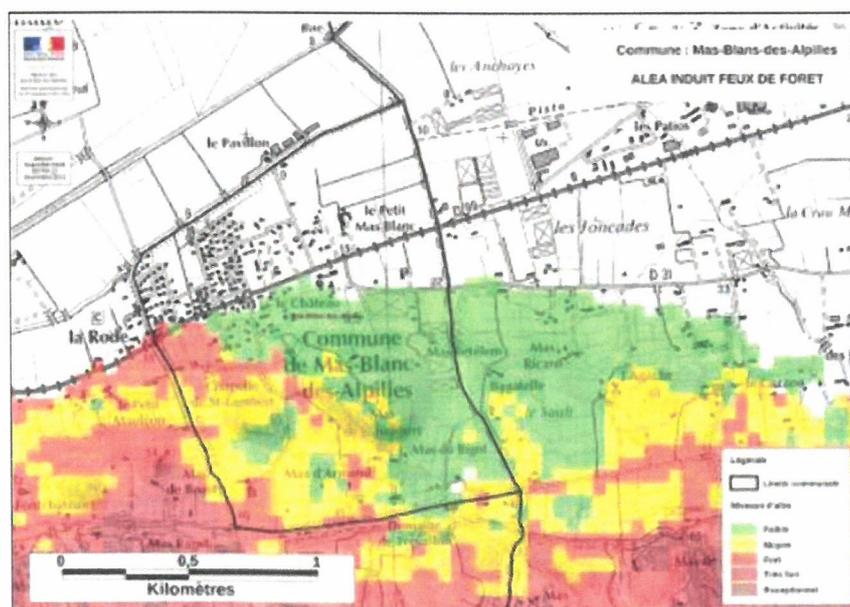
Date de validation : 30/06/2025

V. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Risque d'inondation à Mas Blanc des Alpilles



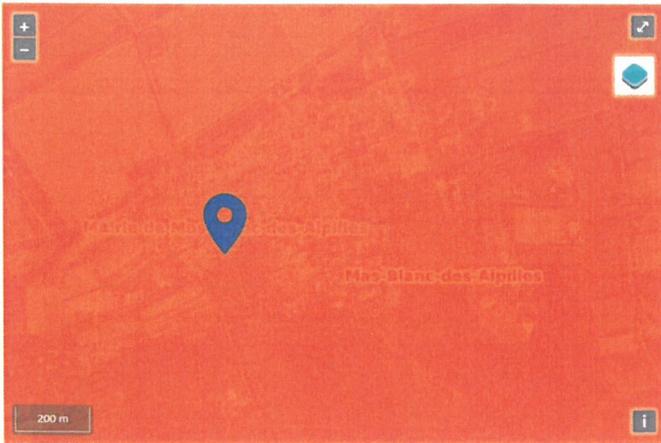
Risque de feu de forêt de Mas Blanc des Alpilles



Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250630-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025 19

Date de validation : 30/06/2025

Risque sismique à Mas blanc des Alpilles



Risque de mouvement de terrain à Mas Blanc des Alpilles

Carte de l'exposition au retrait-gonflement des argiles en France



Risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) à Mas blanc des Alpilles

Localisation des principales canalisations



Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250630-2025-32-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2025 20